



Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 30

Absents : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 33

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 24 juin à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noelle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINÉ
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD

Anne OLIVIER
Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Sylvie LAJEANNE
Isabelle LE HEIN
Martin MOTTET
Oscar NAVARRO
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Marc FLEURY, Philippe RODRIGUES, Thérèse TRESPEUCH.

Avait donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Marc FLEURY à Oscar NAVARRO, Philippe RODRIGUES à Katell ANDROMAQUE, Thérèse TRESPEUCH à Denis BRIANT.

M. Oscar NAVARRO a été élu Secrétaire de Séance.

INVITATION DES JEUNES AMBASSADEURS DE CAPELLIA A UN SPECTACLE DE LA SAISON 2024/25

DL_2024_06_17

Mme Dintheer expose :

L'espace culturel Capellia a souhaité impliquer les jeunes du territoire et en faire les prescripteurs de la nouvelle saison culturelle 2024/25.

Onze jeunes chapelains « ambassadeurs » de 8 à 11 ans, originaires des écoles et associations du territoire ont répondu présents. Ils endosseront le rôle de relais au sein de leurs établissements et activités extra-scolaires pendant toute la saison.

Ils ont été présents à la présentation de la saison culturelle le mardi 28 mai à Capellia.

Pour les remercier de leur implication, il est proposé de les inviter (avec un accompagnateur) au spectacle d'ouverture de saison : *Le cabaret extraordinaire – Plein feu*, le vendredi 11 octobre à 20h30.

Aussi, il est proposé de réserver 22 invitations sur ce spectacle.

Vu l'avis de la Commission Animation réunie le 12 juin 2024,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1. APPROUVE l'invitation de 22 personnes (11 jeunes ambassadeurs + accompagnateur) sur le spectacle *Le cabaret extraordinaire Plein feu* ;**
- 2. AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance

OSCAR NAVARRO



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à partir de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.